

FIXER LE CADRE D'UNE REUNION PARTICIPATIVE

OBJECTIFS :

Partager les règles de fonctionnement
 Rassurer les participants
 Permettre aux participants de « se lancer », de « progresser ».

	en groupe
	En réunion
	5 à 10 minutes
	-

METHODOLOGIE :

Avant de s'exprimer, les participants ont besoin de savoir qu'ils vont pouvoir le faire dans « cadre sécurisé et sécurisant ». Fixer les règles avec eux, et veiller à ce qu'elles soient comprises et partagées, est essentiel pour obtenir l'engagement et la participation de chaque participant.



L'animateur doit avoir en tête toutes les composantes du cadre. Mais il ne doit pas les imposer : certaines sont fixées d'avance (par ex : qui préside, qui anime ...) et doivent être expliquées, d'autres peuvent-être co-définies avec le groupe.

Une fois le cadre défini, l'animateur en est le garant. Le cadre n'est pas figé : certaines composantes pourront évoluer si la situation le nécessite, avec l'accord du groupe (par ex : faire durer la réunion plus longtemps que prévu, pour aller au bout d'une « production » en cours)

1- Gestion du temps : horaire, durée ...

2- Objectifs de la réunion

2b- Sa place dans le processus de concertation

Le groupe

3- Règles :

respect,
 bienveillance,
 écoute
 confidentialité

4- Répartition des rôles : présidence, animation, apports de connaissances (« expert »), prise de notes, compte-rendu, maître du temps, ...

D'après Philippe Barret (Geysler)